

Les candidats doivent obligatoirement s'inscrire sous la responsabilité d'un formateur référent et/ou d'un représentant légal par internet à l'adresse suivante :

<http://bia.ac-aix-marseille.fr>

du Mercredi 30 janvier au Mercredi 13 mars 2019

EPREUVES : Les épreuves auront lieu de Mercredi 29 Mai 2019 à 14 heures

RESULTATS : Les résultats seront mis en ligne sur le site du Rectorat d'Aix-Marseille : www.ac-aix-marseille.fr - rubrique "examens et concours" puis "résultats aux examens et concours"

DIPLOMES : Les diplômes devront être retirés dans les établissements d'origine.